



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-166**

**Séance publique du**

**23 juin 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47094-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : TOURISME - SIGNALISATION TOURISTIQUE AUTOROUTIÈRE**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



09.05

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement Touristique et  
International

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2014

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : TOURISME - SIGNALISATION TOURISTIQUE AUTOROUTIÈRE- Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

Début 2013, le Préfet charge Bouches du Rhône Tourisme de veiller à l'élaboration d'une stratégie d'accueil et de communication touristique qui intègre la dimension de signalisation d'animation sur les autoroutes. Ce travail se fait en coordination avec les différentes sociétés autoroutières, les différents territoires concernés et en accord avec une nouvelle réglementation datant de 2010.

Il s'agit principalement de la nécessaire refonte des panneaux d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes afin de permettre:

- la valorisation de l'image des sites signalés: identité des territoires et marketing touristique
- la prise en compte de nouvelles demandes

Plusieurs réunions se sont ainsi déroulées autour du Préfet de région afin d'assurer la concertation nécessaire pour l'établissement du schéma. L'année 2014 voyant la mise en place de la signalisation.

Les sociétés gestionnaires définissent les règles inhérentes à cette signalisation : thèmes, sécurité routière, charte pour la qualité visuelle...

Aix en Provence et la CPA sont concernées par le réseau Escota et par le réseau ASF.

Chaque collectivité a pour mission de définir le contenu de ces panneaux verticaux dont les dimensions prévues sont de 3mX6m : un **titre** (de préférence sur une ligne), un **dessin** en adéquation ainsi qu'un **symbole** positionné en bas à droite du panneau et représentant un animal ou un végétal.

Le financement des panneaux est à la charge des collectivités. Le coût estimatif de cet investissement, pour 1 à 12 ans environ, est de 15 000 euros l'unité, comprenant la conception, la fabrication et la pose. Selon les opérateurs autoroutiers, il n'y a pas d'entretien.

La CPA a voté un dispositif de fonds de concours pour le secteur du tourisme, applicable a priori à la matière. Un taux de cofinancement à hauteur de 50% est mentionné.

Le Bureau de la CPA du 15 janvier 2014 a prévu de prendre en charge directement la réalisation de 4 panneaux avec les messages suivants :

- Cadarache, Cité des énergies
- Pays d'Aix, terre de saveurs
- Pays d'Aix, terre de festivals
- Pays d'Aix, terre d'énergies

La Ville d'Aix en Provence envisage en définitive la prise en charge de trois panneaux:

1. Sur l'A8 axe Sud-Nord en provenance de Nice avant le péage dont le titre serait Aix-en-Provence, Ville de savoirs et savoir-faire

Visuel : montage photographie IEP et plateau de gastronomie ( calissons, bouteille d'huile d'olive, grappe de raisin, chocolats,...)

Symbole : livre ouvert

2. Sur l'A8, axe Nord-Sud au niveau de Coudoux dont le titre serait Aix-en-Provence, Paysages de Cézanne

Visuel : Paul Cézanne et Sainte Victoire ( même thème qu'actuellement mais modernisé)

Symbole : Pin ou lavande ou olivier

3. Sur l'A8, axe Nord-Sud dont le titre serait Aix-en-Provence, Ville de patrimoines

Visuel : assemblage de photos Maurel de Ponteves/ Fontaine la Rotonde/ Fondation Vasarely/ Pavillon Noir/ Pavillon Vendôme

Symbole : Mascaron qui crache de l'eau

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues de bien vouloir:

- **APPROUVER** le financement par la Ville d'Aix en Provence de trois panneaux de signalisation touristique autoroutière, soit un investissement de 45 000 euros.

- **DIRE** que les coûts d'entretien relèveront des sociétés gestionnaires d'autoroutes.
- **SOLLICITER** un fonds de concours à hauteur de 50% de ce montant auprès de la Communauté du Pays d'Aix.
- **AUTORISER** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne de crédits spécialement affectée à cet effet.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)